

Définition de cas de réinfection au SARS-CoV-2 (COVID-19)

16/03/2021

Conformément à la [définition de cas d'infection au SARS-CoV-2 \(COVID-19\)](#), le risque de réinfection est considéré comme négligeable dans un délai de 2 mois après l'infection. Passé ce délai, toute personne testée positive pour le SARS-CoV-2 une seconde fois constitue une suspicion de réinfection par le SARS-CoV-2 et doit faire l'objet d'une investigation. Les définitions ci-dessous précisent les critères permettant de classer une suspicion de réinfection en cas possible, probable ou confirmé de réinfection. Pour plus d'informations sur la prise en charge de ces cas, veuillez consulter [la conduite à tenir de SpF](#).

Il est possible qu'une réinfection par un variant du SARS-CoV-2 distinct survienne dans un délai plus court, notamment si celui-ci présente un potentiel d'échappement à la neutralisation par les anticorps post-infection. A l'heure actuelle, les données épidémiologiques et cliniques manquent sur les caractéristiques des réinfections par les variants d'intérêt, notamment sur le délai de survenue de la réinfection. De fait le délai durant lequel le risque de réinfection est considéré comme négligeable n'est pas modifié à ce stade. Toutefois, ces définitions sont susceptibles d'être modifiées en fonction des informations disponibles.

Cas possible de réinfection au SARS-CoV-2

Toute personne, symptomatique ou non, qui :

- a été testée positive pour le SARS-CoV-2 deux fois, par amplification moléculaire (RT-PCR, RT-LAMP) ou par test antigénique, **avec un délai minimum de 2 mois sans symptômes évocateurs de COVID-19 entre les deux tests positifs ; OU**
- a un antécédent de symptômes cliniques évocateurs de COVID-19 et pour lequel un diagnostic sérologique de COVID-19 datant de plus de deux mois, et qui **après un délai minimum de 2 mois sans symptômes évocateurs de COVID-19 est** testée positive pour le SARS-CoV-2 par amplification moléculaire (RT-PCR, RT-LAMP) ou par test antigénique.

Cas probable de réinfection au SARS-CoV-2

Tout cas possible de réinfection remplissant au moins un des critères suivants* :

- Critère épidémiologique : contact à risque documenté avec un cas confirmé de COVID-19 dans les 14 jours précédant le deuxième test positif ;
- Critère biologique :
 - Ct inférieur à 33 lors des 2 tests positifs si réalisé par RT-PCR avec résultat de Ct disponible
 - Résultat de RT-PCR de criblage évocateur de l'infection par un variant d'intérêt lors du second épisode de COVID-19, si le premier épisode documenté est antérieur à la première détection en France des variants d'intérêt (décembre 2020)
 - Résultats de RT-PCR de criblage évocateurs de l'infection par deux virus différents entre les deux épisodes, si le cas possible a fait l'objet d'un test de criblage similaire (ciblant les mêmes mutations) lors des deux épisodes de COVID-19

* En cas d'immunodépression, une excrétion virale prolongée pouvant dépasser 2 mois post-infection a été décrite chez les patients atteints de COVID-19. Pour cette raison, le classement en cas probable de réinfection sera conditionné à :

- Soit l'association du critère épidémiologique **ET** d'un critère biologique ;
- Soit l'association d'un critère biologique **ET** un test moléculaire négatif réalisé entre les deux épisodes.

Cas confirmé de réinfection au SARS-CoV-2

Tout cas possible ou probable de réinfection remplissant l'un des deux critères biologiques suivants :

- Données de séquençage disponibles pour le 2^e prélèvement positif, montrant l'infection par un variant du SARS-CoV-2 détecté en France pour la première fois après le 1^{er} épisode de COVID-19 documenté chez cette personne ;
- Données de séquençage disponibles pour les deux prélèvements positifs et montrant l'infection successive par deux variants différents du SARS-CoV-2, sur la base des connaissances scientifiques disponibles à ce stade.